

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 12 juin 2020.

Présents : M. Didier BALDY - M. Bernard GIRAULT - Mme Karine SARTORI - M. Bertrand AUBRY
M. Pierre MYTNIK - M. Jean-Yves BERNARD - M. Mickaël RENAUX - M. Gérard
GILIER - Mme Céline RONCERET.

Absente excusée : Mme Estelle LAHCEN (pouvoir M. J-Y BERNARD)

Absente : Mme Hélène PIETKA

Secrétaire de séance : M. Pierre MYTNIK

➤ Désignation d'un secrétaire de séance.

➤ Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur Pierre MYTNIK, Conseiller Municipal, fait remarquer que Madame Muriel DANDICOL est toujours inscrite dans les présents. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse ce compte-rendu et en demande la correction.

Un nouveau compte-rendu rectifié est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, approuve ce dernier, à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SMETOM-GEEODE

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un titulaire et un suppléant représentants la commune de Fontains à la Communauté des Communes de la Brie Nangissienne ayant la compétence pour le SMETOM-GEEODE en matière d'ordures ménagères. 19 communes de la C.C.B.N. adhèrent à ce syndicat et 1 au SIRMOTOM (La Chapelle-Rablais). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Procède à l'élection des délégués.

Sont élus : Délégués titulaires : M. Didier BALDY / Délégué suppléant : M. Bernard GIRAULT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA REVISION DES LISTES ELECTORALES CORPORATIVES

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la législation en vigueur, demande de désigner et élire, des délégués du Conseil Municipal, au sein des Commissions Administratives chargées de la révision et de l'établissement des listes électorales des organismes ci-après :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à l'élection des délégués.

Sont élus :

➤ Chambre des Métiers : Mme Karine SARTORI – M. Gérard GILIER

➤ Chambre d'Agriculture : Mme Karine SARTORI

➤ Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux : M. Bertrand AUBRY

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Karine SARTORI, 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour la Commune :

Dépenses d'investissement : 77 955.18€ **Recettes d'Investissement** : 198 948.43 €. Soit un excédent de 120 993.25 €. **Dépenses de Fonctionnement** : 158 558.56 € **Recettes de Fonctionnement** : 208 214.32 €. Soit un excédent de 49 655.76 €. **Résultat de Fonctionnement de Clôture 2018** : 235 430.68 €. Part affectée à l'investissement 2019 : 79 974.64 €, résultat exercice 2019 : 49 655.76 €. Soit un total de 205 111.80 € pour l'exercice 2019. **Résultat d'investissement de Clôture 2018** : - 79 974.64 €. En 2019 – 120 993.25 €. Soit un total de 41 018.61 € pour l'exercice 2019. **Résultat cumulé** : 246 130.41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

Monsieur le Maire donne la Présidence à Madame Karine SARTORI, 2^{ème} adjointe, afin de donner lecture du compte administratif 2019 identique au compte de gestion 2019.

Section de fonctionnement : dépenses 158 558.56 € Recettes 208 214.32 €
Résultat clôture exercice précédent excédent 235 430.68 €. Soit un total de 205 111.80 €
Section d'investissement : dépenses 77 955.18 € Recettes 198 948. 43 €
Résultat clôture exercice précédent déficit 79 974.64 €. Soit un total de 41 018.61 €
Résultat cumulé : dépenses 236 513.74 € Recettes 407 162.75 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 246 130.41 €

Monsieur le Maire quitte la salle pendant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2019.

AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2019,

Résultat de Fonctionnement : 205 111.80 € **Résultat d'Investissement :** 41 018.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2019 à reporter au budget 2020 comme suit :

- R001 solde d'exécution de la section d'Investissement reporté : 41 018.61 €
- R002 Résultat de Fonctionnement reporté : 205 111.80 €
- Reste à réaliser dépenses d'investissement 6 615.84 €

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Karine SARTORI, 2^{ème} adjointe, qui donne lecture du compte de gestion 2018 du comptable de la Trésorerie de Nangis, pour l'assainissement :

La section investissement : Dépenses 27 664.28 € Recettes 13 107.90 €. Soit un déficit de 14 556.38 €.

La section fonctionnement : Dépenses 27 360.66 € Recettes 31 281.18 €. Soit un excédent de 3 920.52 €.

Résultat de Fonctionnement de Clôture 2018 : 6 834.82 €.

Résultat d'investissement de Clôture 2018 : 42 673.65 €.

Résultat cumulé : 38 872.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir laissé la Présidence à, Madame Karine SARTORI, 2^{ème} adjointe, afin de donner lecture du compte administratif 2019 identique au compte de gestion 2019.

Section de fonctionnement : dépenses 27 360.66 € Recettes 31 281.18 €
Résultat clôture exercice précédent recettes 6 834.82 €. Soit un total de 10 755.34 €
Section d'investissement : dépenses 27 664.28 € Recettes 13 107.90 €
Résultat clôture exercice précédent dépenses 42 673.65 €. Soit un total de 28 117.27 €
Résultat cumulé : dépenses 55 024.94 € Recettes 44 389.08 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019 38 872.61 €

Monsieur le Maire quitte la salle pendant la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le compte administratif 2019.

AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT

Vu les résultats figurant au compte administratif et au compte de gestion 2019,

Résultat de fonctionnement : 10 755.34 € **Résultat d'Investissement :** 28 117.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **arrête** les résultats de l'exercice 2019 à reporter au budget 2020 comme suit :

- R002 Résultat de Fonctionnement reporté : 10 755.34 €
- R001 solde d'exécution de la section d'Investissement reporté : 28 117.27 €

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'état de notification 1259 des taux d'imposition des taxes directes pour 2020 a été transmis à la commune par la Direction Départementale des Finances Publiques. Monsieur le Maire explique qu'encore une fois cette année, des économies seront nécessaires, mais propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019 soit 19,36 %. Le vote du taux de la taxe d'habitation n'est plus une obligation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

La taxe foncière (bâti) de **20.20%**, la taxe foncière (non bâti) de **41.90%**.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le S.M.4.V.B.(Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie) ne demande qu'un seul délégué titulaire et un suppléant. La délibération du 04 juin 2020 a été reprise, avec le retrait de M. Jean-Yves BERNARD délégué titulaire.
- Monsieur Bernard GIRAULT précise au Conseil Municipal, que par respect pour les enfants, l'Aire de jeux Square Jeannine BISCARO est interdit aux chiens, même tenus en laisse.
- Monsieur le Maire et les Adjoints nouvellement élus ont été conviés à une réunion de présentation du service des A.D.S. (autorisations des droits des sols). Il est demandé aux Fontenois d'être vigilant, quant à la présentation des dossiers de demandes d'urbanisme.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la boucherie, charcuterie « chez Mumu », n'effectuera plus de passage sur la commune de Fontains.
- Madame Karine SARTORI demande aux administrés de se méfier, car il y a une recrudescence des cambriolages dans la région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.

Le Maire,
Didier BALDY

